

M. Crosbie: Finies les larmes de crocodiles? Je continue.

Cette taxe ne s'appliquera pas à l'huile de chauffage à usage domestique ou autre.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Touchant tous les utilisateurs de carburants, cette taxe remplacera celle de 7 cents le gallon qui ne frappe actuellement que les utilisateurs non commerciaux d'essence. Par conséquent, la hausse est de 18 cents le gallon pour les personnes qui achètent de l'essence pour usage personnel. Les exploitations agricoles, les pêcheurs commerciaux et les transports publics urbains auront droit à un remboursement de 10 cents le gallon; dans leur cas, la taxe sera donc en fait de 15 cents.

Toutes les recettes fournies au gouvernement fédéral par la nouvelle taxe énergétique et une bonne partie du produit de la taxe d'accise seront réinjectées dans l'économie sous forme d'aides directes à l'exploitation d'autres sources d'énergie, aux méthodes de conservation, et aux régions qui ont plus de mal à absorber ces hausses de prix.

Le gouvernement précédent avait déclaré qu'il n'avait pas l'intention de maintenir indéfiniment la situation d'énergie à bon marché au Canada, alors que le reste du monde s'adaptait aux réalités nouvelles. Il avait ensuite admis que la seule solution possible, en pratique, était de continuer à relever progressivement le prix de l'énergie. Il avait souligné que cela était essentiel pour assurer les approvisionnements futurs et conserver des ressources rares. Le hic est que le gouvernement précédent n'a pas eu le courage d'appliquer cette politique qu'il préconisait. Nous devons maintenant agir de façon que le Canada devienne autonome à l'égard de toutes les formes d'énergie, y compris le pétrole, d'ici les années 90 et de manière à protéger le pays contre le chaos, dans l'éventualité où les approvisionnements internationaux de pétrole seraient interrompus. A la différence du gouvernement précédent, nous ne voulons pas préconiser une politique pour, ensuite, ne pas l'appliquer.

J'annonce ce soir l'instauration d'un crédit d'impôt remboursable au titre de l'énergie qui sera de \$80 par adulte et de \$30 par enfant, annuellement, sous réserve d'un revenu maximum. Cette mesure, dont l'application sera échelonnée sur deux ans, bénéficiera aux familles canadiennes à revenu modique. Lorsqu'elle sera entièrement en vigueur, elle coûtera \$1 milliard par an au trésor fédéral.

Si les partis d'opposition permettent à notre projet de crédit d'impôt pour intérêts hypothécaires et impôts fonciers de prendre force de loi, les impôts fédéraux sur le revenu seront réduits de \$1.2 milliard en 1980 et de \$2.9 milliards en 1982. Ils seront également diminués de \$1.4 milliard en 1980 par le fait de l'indexation.

Les achats d'actions ordinaires d'entreprises canadiennes seront encouragés par un nouveau mécanisme, le Régime de placement en actions ordinaires canadiennes, et par les changements apportés aux règles régissant les Régimes enregistrés d'épargne-retraite.

Pour aider les petites entreprises non constituées en sociétés et tenir compte de la contribution que beaucoup de femmes apportent à ces entreprises, la rémunération versée aux conjoints sera déductible. Cette mesure représente un nouveau pas vers l'égalité des droits pour la femme canadienne.

Budget—L'hon. John C. Crosbie

Alors que nous observons des taux d'intérêt élevés, de nouvelles mesures fiscales diminueront les coûts d'emprunt des petites sociétés, par le biais d'une obligation pour l'expansion des petites entreprises.

De nouveaux stimulants fiscaux favoriseront le développement régional et les investissements dans les bateaux de pêche construits au Canada et utilisés dans la région de l'Atlantique.

Les agriculteurs bénéficieront d'un allègement qui atténuera sensiblement les problèmes causés par l'imposition des gains en capital sur les terres agricoles.

Le régime fiscal des particuliers subira des modifications à la lumière de la réforme du droit de la famille.

Une surtaxe de 5 p. 100 sur l'impôt des sociétés sera appliquée pendant deux ans, à titre de contribution du secteur des entreprises à la réduction absolument indispensable de notre déficit.

La déduction du super-épuisement pour les forages dans les régions pionnières sera prolongée, à un taux réduit, jusqu'à la fin de 1980. Elle sera ensuite remplacée. Le taux de déduction des avoirs pétroliers et gaziers canadiens, y compris les paiements de primes foncières, sera ramené de 30 à 10 p. 100.

Les taxes sur les boissons alcooliques, le tabac et certains autres produits seront augmentées.

Des mesures seront prises afin d'éliminer certains abus dans le régime fiscal.

Le taux de cotisation d'assurance-chômage sera majoré, tandis que le crédit d'impôt pour emploi sera amélioré.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

Avant d'exposer nos objectifs précis de réduction du déficit et de décrire plus en détail les mesures budgétaires, j'aimerais évoquer la situation économique actuelle et le contexte économique général auquel nous aurons à faire face au cours des prochaines années.

La production et l'emploi ont été plus vigoureux au troisième trimestre qu'on ne le prévoyait généralement. La dépense nationale brute devrait accuser en 1979 une croissance réelle d'environ 3 p. 100. Au cours des quatre derniers trimestres, les investissements des entreprises ont été particulièrement soutenus, progressant de 12 p. 100 en termes réels.

Beaucoup d'emplois ont été créés. En octobre 1979, on comptait environ 440,000 personnes employées de plus qu'un an auparavant. Plus de 135,000 de ces nouveaux emplois ont été créés dans le secteur manufacturier.

Cependant, nos résultats ne sont pas tous aussi satisfaisants. Nous sommes particulièrement préoccupés par la détérioration de notre balance courante. Au cours des trois premiers trimestres de 1979, les importations ont dépassé les exportations au taux de \$6.1 milliards pour une année moyenne, contre \$5.3 milliards pour toute l'année 1978. La croissance des exportations a été ralentie par l'évolution de l'économie aux États-Unis, tandis que celles des importations s'accéléraient en raison de nos achats importants de machines et d'équipement, dont la plupart sont importés.

Les prix à la consommation ont continué d'afficher une hausse dépassant 9 p. 100 sur douze mois, malgré un certain ralentissement de l'augmentation des prix alimentaires. Quant aux prix de l'énergie et des articles autres que les aliments, ils se sont élevés à un rythme supérieur à la moyenne.

Nos perspectives pour 1980 sont assombries par la récession qui semble se développer en ce moment aux États-Unis.